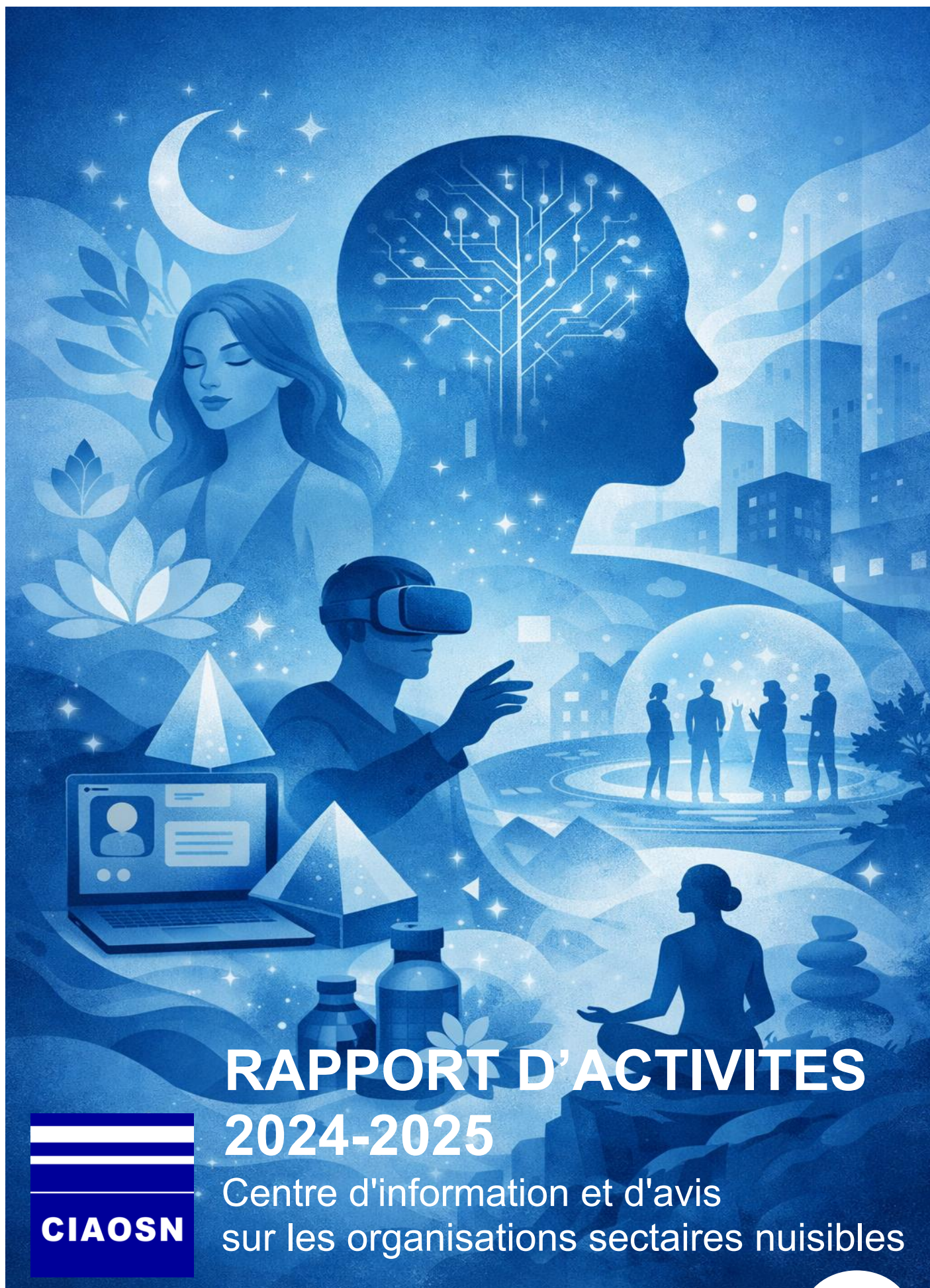




RAPPORT D'ACTIVITES 2024-2025

Centre d'information et d'avis
sur les organisations sectaires nuisibles



L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent rapport afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles
Rue Haute 139, 3^{ième} étage - B-1000 Bruxelles

www.ciaosn.be

Editeur Responsable : Guy RAPAILLE, Président du CIAOSN

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Structure	5
Conseil d'administration	5
Composition	5
Secrétariat	6
Situation du personnel	6
ICT : un website « vintage »	7
ICT : difficultés, changements et défis liés à la recherche d'informations	7
Bibliothèque	9
Collection	8
Accessibilité et consultation	9
Cellule Administrative de Coordination (CAC)	9
Cadre légal, missions et fonctionnement du Centre.....	10
Généralités	10
Missions légales.....	12
Champ de compétences.....	13
Prévention et collaboration avec les autorités, les partenaires et des organisations de terrain.....	15
Budget et logistique	16
Procédure judiciaire contre le CIAOSN	16
Statistiques et catégories.....	17
Liminaires	17
Catégories de demandeurs	17
Sujets des demandes.....	18
Questions parlementaires.....	20

Tendances observées	21
Problématiques et dérives dans le domaine de la santé, bien-être, développement personnel et coaching	21
Dérives liées au Féminin Sacré	22
Dérives liées au Masculinisme	22
Implication et le targetting croissant des jeunes dans des groupes religieux et spirituels ainsi que dans des communautés virtuelles violentes	22
Evolution des organisations et nouvelles pratiques	23
Préoccupations croissantes	26
L'Intelligence Artificielle (IA) : vers de nouvelles formes de dérives sectaires ?	26
Ingérence croissante dans les structures étatiques	26
Instrumentalisation de la défense des droits humains par des organisations religieuses ou spirituelles et leurs lobbies	25

AVANT-PROPOS

Avec le présent rapport, le Centre renoue avec son obligation légale de présenter au Parlement un rapport bisannuel. Cet exercice s'inscrit dans la continuité directe des travaux parlementaires engagés il y a près de trente ans, à la suite d'événements dramatiques qui ont profondément marqué l'opinion publique en Belgique et en Europe. Le suicide collectif des membres de l'Ordre du Temple Solaire en 1995, après d'autres drames en Suisse et au Canada, a constitué un moment charnière. L'implication de ressortissants belges, dont Luc Jouret, a suscité une vive émotion et conduit à la création, en 1996, d'une commission d'enquête parlementaire.

Les travaux de la commission ont mis en évidence plusieurs lacunes majeures : l'absence d'une politique cohérente et coordonnée, la dispersion des connaissances entre administrations et services de renseignement, l'échange d'informations limité entre les autorités, la difficulté pour les victimes de trouver un soutien adéquat et la vulnérabilité particulière des mineurs. Si le cadre juridique existant est jugé globalement suffisant pour poursuivre les infractions pénales, son application apparaît insuffisante en raison d'un manque d'expertise et de coordination. La commission recommande dès lors la création d'un observatoire indépendant.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN). Conçu comme un organe indépendant, pluraliste et non répressif, il a pour mission de collecter et d'analyser les informations relatives aux dérives sectaires, d'informer les citoyens et les autorités, et de formuler des recommandations. Aux côtés de la Cellule administrative de Coordination sur les organisations sectaires nuisibles dont le secrétariat se trouve à la Sûreté de l'Etat, son action constitue le prolongement structurel et permanent des conclusions de l'enquête parlementaire de 1996-1997.

Depuis les premiers constats de la commission, le phénomène n'a cessé d'évoluer. Aux structures traditionnelles fondées sur des rencontres physiques se substituent de plus en plus des organisations dématérialisées, actives sur Internet et les réseaux sociaux. La

période de la COVID-19 a accéléré cette mutation. Les frontières géographiques s’effacent, l’hybridation des idéologies s’accélère, les modes de recrutement se transforment et l’identification des responsables devient de plus en plus complexe. L’impact sur l’intégrité et la liberté des personnes demeure toutefois tout aussi profond.

Le Centre observe à la fois la persistance de mouvements déjà connus et l’émergence de nouvelles formes de dérives. Alors même que le processus d’hybridation idéologique s’accélère, des organisations, se présentant comme spirituelles ou religieuses, développent des discours anti-establishment, complotistes, parfois couplées à des logiques identitaires. D’autres -et parfois les mêmes- adoptent des positions ouvertement masculinistes ou antiféministes sous couvert de références spirituelles. Plus préoccupant encore est le développement de réseaux virtuels nihilistes ou pro anorexiques par des jeunes pour des jeunes, diffusés à grande échelle par les plateformes numériques.

L’intelligence artificielle ouvre également un champ inédit. Des formes de croyances et de « religions » structurées ou générées par l’IA apparaissent et pourraient, à terme, se développer de manière incontrôlée. Par ailleurs, des signaux récents suggèrent que certains États pourraient instrumentaliser des organisations à caractère spirituel ou religieux dans une logique d’ingérence ou de guerre cognitive, utilisant les mécanismes de manipulation mentale à des fins de désinformation et de propagande.

Face à ces évolutions, la nécessité d’une expertise indépendante, continue et adaptée aux mutations technologiques apparaît plus essentielle que jamais. Sans une structure permanente, la réponse publique risquerait d’être fragmentaire et exclusivement réactive.

Enfin, le Centre tient à saluer le professionnalisme et l’engagement de ses collaborateurs. Malgré des contraintes de personnel ayant conduit à une suspension temporaire d’une partie de ses activités durant l’été 2024, le travail a pu reprendre et se poursuivre. La stabilisation des ressources humaines demeure toutefois un enjeu crucial pour garantir la pleine réalisation des missions confiées par le législateur.

Le présent rapport entend contribuer à une compréhension renouvelée d’un phénomène en constante mutation et à nourrir la réflexion des autorités publiques sur les réponses à y apporter.

Guy RAPAILLE
Président

Luc WILLEMS
Vice-Président

STRUCTURE

Le CIAOSN est composé d'un Conseil d'Administration, d'un Secrétariat et d'une Bibliothèque.

Conseil d'administration

Composition

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Guy RAPAILLE (F) - Président	Mme Mireille STALLMASTER-DEGEN (F)
M. Thierry WERTS (F)	M. Eric BRASSEUR (F)
M. Eric ROBERT (F)	M. Jean-François HUSSON (F)
M. Dany LESCIAUSKAS (F)	Mme Béatrice VAN DE PUT (F)
M. Luc WILLEMS (N) - Vice-Président	M. Rik PINXTEN (N)
M. Frank JUDO (N)	M. Olivier FAELENS (N)
M. Bert BROECKAERT (N)	M. Peter DE MEY (N)
Mme Yvette DE WEYER (N)	M. Tom RUYSSCHAERT (N)

Le Conseil d'Administration du CIAOSN est composé de 8 membres effectifs et de 8 membres suppléants, désignés par la Chambre des représentants à la majorité des deux tiers (art. 4, §1, loi du 2 juin 1998). Lors des séances plénières des 2, 9 et 16 juillet, ainsi que du 17 septembre 2020, la Chambre avait procédé à la nomination des nouveaux membres pour un mandat de six ans, renouvelable une fois.

Avec l'échéance des mandats prévue en juillet 2026, neuf membres exerçant un deuxième mandat, ne pourront plus se représenter. Un appel aux candidatures sera publié au Moniteur belge. Les membres actuels assureront la continuité des missions jusqu'à l'installation des nouveaux membres.

Le renouvellement régulier des membres du Conseil d'Administration constitue une véritable source d'opportunités et de dynamisme. Chaque intégration permet d'enrichir la réflexion commune et de nourrir la compréhension des nouvelles réalités et visions du monde. Cette dynamique de renouvellement favorise non seulement la continuité des missions, mais aussi la capacité du Centre à anticiper les défis émergents de la dérive sectaire ainsi qu'à rester à la pointe dans l'analyse de ces enjeux contemporains.

Grâce à cette conjugaison, le Centre se positionne comme un acteur stratégique, agile et proactif face aux transformations de la société.

Réunions

Activités du Centre – Réunions 2024 & 2025
2024 – 9 réunions
29 janvier 26 février 25 mars 29 avril 27 mai 24 juin (Pause estivale) 30 septembre 21 octobre 25 novembre
2025 – 9 réunions
27 janvier 24 février 31 mars 28 avril 26 mai 30 juin (Pause estivale) 29 septembre 20 octobre 24 novembre

Le règlement d’ordre intérieur du CIAOSN prévoit la réunion du Conseil d’Administration au moins huit fois par an. La tenue de neuf réunions annuelles en 2024 comme en 2025 confirme une régularité structurante dans le fonctionnement du Centre. Ce rythme constant, reconduit d’une année sur l’autre, témoigne d’une organisation maîtrisée et d’un engagement collectif soutenu. Dans cette dynamique, la participation active des membres suppléants, bien que sans droit de vote, mérite d’être soulignée : leur expertise contribue pleinement à l’enrichissement des débats.

Secrétariat

Situation du personnel

Année	Événement / Mission	Renfort / Action stratégique
2017-2023	Alertes répétées sur le personnel	
2025	Renforcement du Secrétariat	2 analystes-juristes néerlandophones
2026	Cellule OSINT renforcée	1 data analyste néerlandophone
2026	Digitalisation des archives	3 contrats Rosetta « premier emploi »

Entre 2017 et 2023, le Secrétariat a régulièrement alerté les autorités sur l’érosion de ses ressources humaines. Grâce au recrutement de deux analystes-juristes néerlandophones, il recouvre désormais une partie de la capacité à exécuter ses missions auprès du public tant francophone que néerlandophone, renforçant ainsi l’efficacité opérationnelle du CIAOSN.

En adéquation aux énormes besoins de collecte, le Secrétariat s’est doté d’une cellule OSINT et réseaux sociaux, qui devrait être renforcée en 2026 par le recrutement d’un data analyste néerlandophone supplémentaire. Cette évolution permettra de mieux détecter

de nouveaux groupements potentiellement problématiques et d'identifier les formes émergentes de dérives sectaires.

Dans le même temps, le Secrétariat intensifie ses initiatives de gestion et valorisation des connaissances : le recours à des conventions « premier emploi » (Rosetta) permettra de relancer la digitalisation des archives, un chantier essentiel pour la mémoire institutionnelle et la continuité des missions.

Parallèlement, le Secrétariat accueille chaque année deux stagiaires universitaires, pour des périodes de 4 à 5 mois en moyenne. Ces stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'une formation approfondis, leur permettant de contribuer efficacement aux missions du Centre. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les missions de service public du Centre, tout comme dans son rôle de soutien académique et pédagogique.

ICT : un website « vintage »

Des visiteurs du website du CIAOSN le décrivent régulièrement comme étant « vintage » et s'interrogent même s'il est encore en état de fonctionnement. Et de fait, le site web actuel, créé en 2004 par le secrétaire du Centre, ne répond plus aucunement aux besoins d'aujourd'hui. Une demande d'évaluation des besoins informatiques, déposée en 2018 auprès de l'ICT du SPF Justice, n'a pas permis de lancer un nouveau site. Le projet a été relancé en 2023, avec le recrutement d'un data analyste pour la cellule réseaux sociaux et Internet, et la reprise des contacts avec l'ICT pour examiner les aspects techniques. Malgré cet engagement, l'avancement du projet n'a pas évolué pour des raisons indépendantes du CIAOSN.

Pour des raisons de communication évidentes, un nouveau website reste une priorité stratégique absolue pour moderniser les outils numériques du Centre.

ICT : difficultés, changements et défis liés à la recherche d'informations

Pour analyser et suivre l'évolution des structures des organisations religieuses ou spirituelles, la collecte d'informations en source ouverte (OSINT) constitue un outil stratégique incontournable pour le CIAOSN. Elle permet de documenter les avis, notes publiques et réponses aux demandes d'information à partir de données accessibles à tous : journaux, sites internet, publications de recherches académiques, données officielles ou commerciales, et autres sources publiques fiables.

Comme indiqué dans le rapport 2017-2023, la recherche OSINT doit aujourd'hui relever des défis majeurs, tant sur le plan technologique que méthodologique, en raison de la rapidité des évolutions numériques, de la diversité des sources et de la complexité croissante des réseaux d'information.

Le cas particulier de TikTok - TikTok, particulièrement populaire auprès des jeunes, est devenu un espace central de diffusion et de prosélytisme pour une grande variété de groupes religieux, spirituels ou se considérant comme tel. On y retrouve non seulement des mouvements chrétiens, musulmans, hindouistes, bouddhistes, juifs mais également des centres spirituels ou de développement personnel ou des formes idéologiques hybrides, qui utilisent la plateforme pour diffuser leurs messages, pratiques et enseignements.

Ces groupes déploient notamment des « missionnaires numériques » et des « influenceurs », adaptant les codes visuels et narratifs propres à TikTok pour accroître leur visibilité, mobiliser de nouvelles audiences et créer des communautés engagées. Les contenus partagés incluent souvent des discours émotionnels, récits de conversion, conseils spirituels ou pratiques méditatives, parfois même en « algospeak »¹ reflétant des dynamiques communautaires et des stratégies d'influence très actives.

TikTok constitue un outil stratégique majeur à analyser. Cependant, n'ayant pas accès à ces contenus, le CIAOSN est fortement limité dans sa capacité à observer et à comprendre.

Évaluation des sources OSINT et intelligence artificielle (IA) - La fiabilité et la validité des sources restent des enjeux cruciaux. Si certaines informations peuvent être recoupées, d'autres se retrouvent uniquement dans des sources isolées telles que des blogs, des sites ou des médias indépendants, parfois de qualité variable. Avec l'avènement de l'IA, il est désormais possible de produire massivement, automatiquement et très facilement des informations non vérifiables, imitant des contenus authentiques. Cette croissance exponentielle de données auto-générées complexifie encore davantage le recoupement et la validation des sources.

Outillage limité pour effectuer une veille - Le CIAOSN utilise des outils de veille efficaces pour la veille générale mais limités pour les recherches ciblées. La distinction entre types de sources (articles de presse, blogs, forums, publications institutionnelles) est souvent impossible, ce qui complique l'analyse. L'absence d'outils OSINT plus complets restreint également la capacité d'exploration approfondie.

Identification de la présence et de l'activité sur le territoire belge - Des organisations et mouvements étudiés sont partiellement ou entièrement virtuels, diffusant leurs contenus vers un public belge sans disposer d'une présence physique clairement identifiable sur notre territoire. Pourtant, leurs contenus restent facilement accessibles et peuvent exercer un impact direct sur les citoyens belges, soulignant l'importance de la veille numérique dans l'analyse des dynamiques religieuses et spirituelles contemporaines.

Gestion de la masse d'information et algorithmes sur les réseaux sociaux - La quantité d'information disponible est massive et continue de croître, surtout en raison de la multiplicité des réseaux et plateformes sur/via lesquels les organisations communiquent ainsi que de la fréquence à laquelle elles rédigent et partagent du contenu. De plus, il est nécessaire de souligner un phénomène nouveau qui est la facilité croissante avec laquelle des contenus sont auto-générés -notamment par des bots ou par des personnes utilisant l'IA². L'effet de tunnel algorithmique des moteurs de recherche et des réseaux sociaux peut orienter les résultats, réduire le champ de vision analytique et masquer des pans entiers d'information, accroissant le risque de passer à côté d'éléments pertinents.

¹ GOHIL Hunter, SMITH Vincent (2024); AN ANALYSIS OF ALGOSPEAK AND THE DREADED ALGORITHM Int. J. of Adv. Res. (Oct). 656-669] (ISSN 2320-5407). www.journalijar.com

² <https://www.ciaosn.be/recommandation250915.pdf>

Difficulté d'archivage - la nature éphémère de l'information en ligne constitue un défi car des pages, images ou vidéos peuvent être supprimées ou modifiées à tout moment. Cette volatilité complique la récupération d'informations, l'archivage et la constitution de dossiers fiables.

Usage des langues - Le CIAOSN est amené à faire des recherches sur des organisations venant d'horizons de plus en plus variés, qui publient dans différentes langues. Malgré l'aide précieuse apportée par les outils de traduction automatiques, des erreurs de traduction ou des pertes de nuances demeurent possibles, ce qui peut affecter l'interprétation et la synthèse des informations collectées.

Bibliothèque

La bibliothèque du CIAOSN : un centre d'excellence et de connaissance- Pour remplir ses missions légales d'information et de conseil, le Centre collecte toutes les informations pertinentes et met à disposition une bibliothèque riche et variée. Celle-ci rassemble :

- des travaux universitaires pluridisciplinaires en sociologie, philosophie, droit, psychologie et criminologie ;
- des monographies et critiques sur les mouvements religieux, spirituels ou se présentant comme tels, ainsi que des témoignages issus de ces mêmes groupes ;
- des publications diverses, y compris bandes dessinées pour le jeune public.

Reconnue par ses visiteurs comme un centre d'excellence, la bibliothèque compte désormais **près de 14.000 ouvrages** dans plusieurs langues (allemand, anglais, français, néerlandais, ...) et s'est progressivement imposée comme l'une des plus grandes bibliothèques européennes sur la thématique de la dérive sectaire, un acquis tout à fait remarquable.

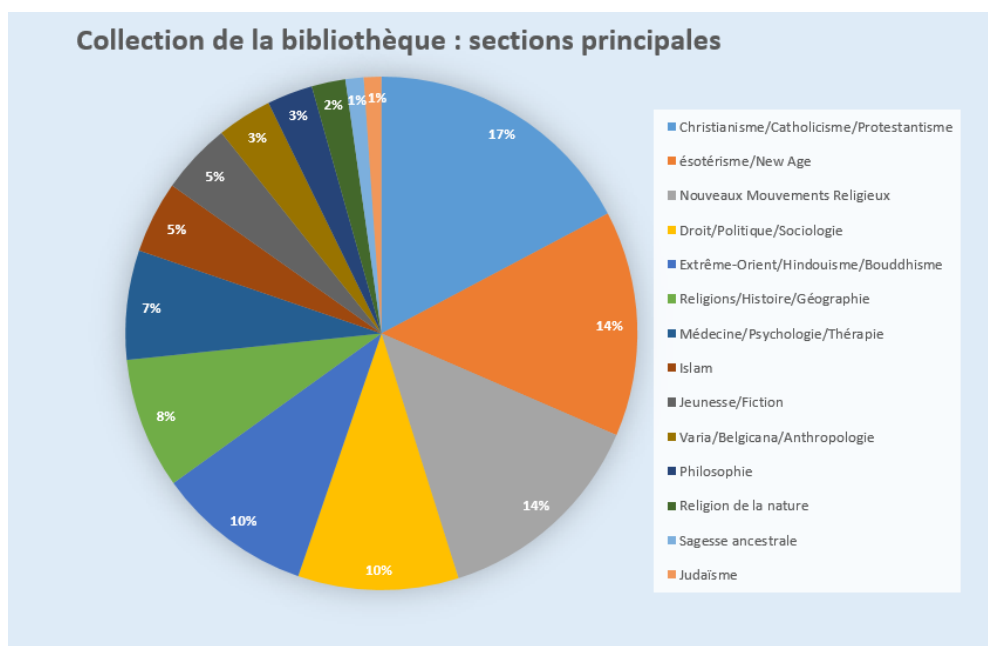
Elle offre à un large public – élèves, étudiants, chercheurs, journalistes, artistes et grand public – un instrument de connaissance complet et équilibré, permettant de se forger une opinion personnelle sur les mouvements étudiés.

Au-delà de sa valeur pour le public, la bibliothèque constitue une ressource essentielle pour les travaux d'étude du Centre. L'établissement d'un état des lieux des connaissances (State of the Art) sur un sujet donné représente toujours la première étape de toute étude ou avis produit par le CIAOSN.

À l'heure de la désinformation et des bulles informationnelles créées par les algorithmes ou des lobbies, la bibliothèque du CIAOSN constitue un outil indispensable pour garantir une connaissance solide, diversifiée et fiable.

Collection

Grâce à une politique d'achat constante, la bibliothèque s'est enrichie de **378 ouvrages** sur la période de 2024 à 2025.



Les nouvelles acquisitions, enrichies de résumés, extraits, articles de presse, interviews, vidéos et publications de blogs, font l'objet de mises à jour régulières sur le site du Centre (www.ciaosn.be), dans la rubrique Bibliothèque → Dernières acquisitions.

Le Centre est abonné à 27 publications scientifiques et autres revues spécifiques, représentant pour 2024 à 2025 une augmentation totale de **183 numéros**.

En outre, le Centre conserve une vaste collection de numéros isolés de revues spécialisées, couvrant plusieurs décennies de publication. Une part significative de ces numéros, aujourd'hui anciens ou épuisés, constitue un fonds documentaire de référence. À cela s'ajoute un ensemble de plus de 700 documents audiovisuels (DVD, CD-ROM, CD, cassettes audio et cassettes vidéo), contribuant à la richesse et à la diversité des ressources mises à disposition.

Le CIAOSN demeure particulièrement vigilant à maintenir une connexion étroite avec les évolutions philosophiques ou religieuses de la société. Aussi, et pour autant que le budget le permette, le CIAOSN accueille volontiers les suggestions d'achat de nouveaux ouvrages émanant du public ou des autorités.

La bibliothèque du CIAOSN a récemment développé une synergie particulièrement intéressante et conviviale avec le KADOC à Louvain³. Il s'agit du Centre inter facultaire de documentation et de recherche sur la religion, la culture et la société de la KU Leuven. Cette collaboration vise non seulement à se tenir informé des nouvelles tendances en matière de gestion documentaire, mais aussi à créer des liens et à mieux se connaître entre équipes. L'échange d'expertises et de pratiques entre les deux institutions promet d'enrichir les approches documentaires tout en renforçant la dimension humaine et collaborative de cette coopération.

³ <https://kadoc.kuleuven.be/>

Accessibilité et consultation

La bibliothèque contribue à la mission d'information du CIAOSN et est ouverte au public, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les visiteurs sont assistés dans leur langue et dans leur travail de recherche.

Outre la banque de données Juridat développée par le service ICT du SPF Justice, depuis 2023 le public peut également retrouver les ouvrages de la bibliothèque du CIAOSN sur UNICAT, la plateforme de l'« *Union Catalogue of Belgian Libraries* ».

Sur la base de demandes émanant du public ou de diverses autorités, la bibliothèque peut élaborer différentes bibliographies concernant des courants ou des groupements, facilitant le travail de recherche des utilisateurs. Actuellement, l'absence de bibliothécaire a pour conséquence que celles-ci ne sont plus mises à jour.

Cellule Administrative de Coordination (CAC)

En même temps que le CIAOSN, la loi du 2 juin 1998 crée également une entité avec laquelle le CIAOSN, qui n'en est pas membre, se doit de collaborer, la « Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles » (art. 6, §2, al.2 et chapitre III de la loi).

Cette cellule, créée auprès du ministère de la Justice et située à la Sûreté de l'Etat (VSSE) regroupe différents acteurs du monde policier et judiciaire et des services de sécurité listés par l'arrêté royal du 8 Novembre 1998, modifié par l'arrêté royal du 19 juillet 2006.

Elle est chargée des missions suivantes:

- Coordonner les actions menées par les services et autorités publics compétents;
- Examiner l'évolution des pratiques illégales des organisations sectaires nuisibles;
- Proposer des mesures de nature à améliorer la coordination et l'efficacité de ces actions;
- Promouvoir une politique de prévention du public à l'encontre des activités des organisations sectaires nuisibles en concertation avec les administrations et services compétents;
- Etablir une collaboration étroite avec le Centre et prendre les mesures nécessaires afin d'exécuter les propositions et recommandations du Centre » (art. 15 de la loi).

La CAC est dirigée par le Magistrat fédéral, Monsieur Vincent GUERRA.

En 2024, le CIAOSN a envoyé **15 signalements à destination du Président du CAC et de son secrétariat**. En 2025, le CIAOSN a envoyé **12 signalements à ces mêmes destinataires**.

CADRE LÉGAL, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Généralités

Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) fut créé suite à une des recommandations formulées par la commission d'enquête parlementaire.

Sa composition, son organisation et ses compétences sont encadrées par la loi du 2 juin 1998 (modifiée par la loi du 12 avril 2004) *portant création d'un Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles et d'une Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles*.

L'article 2 de la loi précitée définit la notion de « organisation sectaire nuisible » de la manière suivante : *« tout groupement à vocation philosophique ou religieuse, ou se prétendant tel, qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables, nuit aux individus ou à la société ou porte atteinte à la dignité humaine. »*

Toute organisation à vocation philosophique, spirituelle ou religieuse pourrait faire l'objet d'une demande d'information ou d'avis et être ainsi analysée par le Centre ; le simple fait pour le CIAOSN d'analyser une organisation n'implique pas que le Centre lui attribue l'étiquette de « secte » et ou ne présume du caractère nuisible de celle-ci.

Le mot « secte » -tout comme le mot « culte »- sont des termes neutres et dépourvus de jugement de valeur, décrivant un fait de société : il désigne un groupe de personnes qui se sépare d'une religion ou d'une spiritualité en suivant ses propres doctrines. Le CIAOSN ne fait, dans ses analyses et publications, aucune distinction conceptuelle entre ces termes. Dans son approche institutionnelle, ces mots renvoient avant tout à des réalités organisationnelles et comportementales, évaluées à travers des critères liés aux dérives potentielles, plutôt qu'à une différence terminologique de principe.

En vertu de son devoir de neutralité et du respect de la liberté de culte, le CIAOSN ne peut émettre de jugements de valeur et ne pourrait étiqueter une organisation comme étant une «secte». De plus, la loi interdit au CIAOSN d'établir une « liste de sectes » ou une liste d'organisations sectaires nuisibles (article 6, §4 de la loi précitée).

Enfin, pour de l'information générale, nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure «Est-ce une secte ?», disponible sur notre site internet⁴.

⁴ http://www.ciaosn.be/est_ce_une_secte.pdf

Missions légales

Les missions du CIAOSN sont énumérées à l'article 6, § 1^{er}, de la loi :

1. *Etudier le phénomène des organisations sectaires nuisibles en Belgique ainsi que leurs liens internationaux;*
2. *Organiser un centre de documentation accessible au public;*
3. *Assurer l'accueil et l'information du public et informer toute personne qui en fait la demande sur ses droits et obligations et sur les moyens de faire valoir ses droits ;*
4. *Formuler soit d'initiative, soit à la demande de toute autorité publique des avis et des recommandations sur le phénomène des organisations sectaires nuisibles et en particulier sur la politique en matière de lutte contre ces organisations »*

Le CIAOSN, créé au sein du SPF Justice, est un centre indépendant. Cette autonomie lui permet de travailler avec liberté et flexibilité pour mieux comprendre le fonctionnement des organisations, le phénomène sectaire et les outils juridiques existants.

Le Centre fournit des informations juridiques générales et des fiches sur des questions comme l'autorité parentale par exemple, ainsi que sur des organisations ou phénomènes religieux ou spirituels. Quand certaines demandes dépassent son domaine, le CIAOSN informe au mieux les demandeurs et, si possible, les oriente vers les services appropriés.

Le CIAOSN n'assure pas d'accompagnement socio-psychologique ni de suivi juridique individuel. Les personnes qui en ont besoin sont redirigées vers des services spécialisés, comme le Service Laïque d'Aide aux Justiciables-Victimes, les Services d'assistance policière aux victimes, les Centra voor Algemeen Welzijnswerk (CAWs), les centres de planning familial, l'organisation Child Focus ou l'association « AVISO » en Wallonie et à Bruxelles. À l'exception d'AVISO, il n'existe plus de service spécialisé sur les dérives sectaires depuis la fermeture du SAVECS et l'inactivité de SAS-Sekten.

Les membres du CIAOSN respectent le secret professionnel et traitent toutes les informations de manière confidentielle. Les notes et fiches du Centre contiennent uniquement des données publiques, mais le CIAOSN peut transmettre des informations confidentielles aux autorités lorsque la loi l'exige (justice, commissions parlementaires, protection des personnes en danger, lutte contre le terrorisme...).

Champ de compétences

L'article 2 de la loi du 2 juin 1998 définit une organisation sectaire nuisible comme « tout groupement à vocation philosophique ou religieuse, ou se prétendant tel, qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables, nuit aux individus ou à la société ou porte atteinte à la dignité humaine ».

Tenu au respect du principe de neutralité et d'impartialité de l'Etat⁵, le CIAOSN s'abstient de tout jugement de valeur concernant les doctrines. Le CIAOSN est surtout attentif au risque que des activités ou pratiques puissent être nuisibles pour l'individu ou la société.

⁵ La liberté de culte, telle qu'interprétée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme au regard de l'art. 9 de la CEDH, « exclut toute appréciation de la part de l'Etat sur la légitimité des croyances religieuses ou sur les modalités d'expression de celles-ci » (Manoussakis et autres c/ Grèce 26/09/1996).

Le caractère nuisible d'un groupement sectaire est examiné sur base « des principes contenus dans la Constitution, les lois, décrets et ordonnances et les conventions internationales de sauvegarde des droits de l'homme ratifiées par la Belgique » (art. 2 de la loi) et à l'aune des 13 critères de nuisibilité énumérés dans le rapport (28 avril 1997) de la Commission d'enquête parlementaire visant à élaborer une politique en vue de lutter contre les pratiques illégales des sectes (voir encadré ci-dessous).

Critères de nuisibilité :

1. *Méthodes de recrutement trompeuses ou abusives*
2. *Recours à la manipulation mentale*
3. *Mauvais traitements physiques ou mentaux (psychologiques) infligés aux adeptes ou à leur famille*
4. *Privation des adeptes ou de leur famille de soins médicaux adéquats*
5. *Violences, notamment sexuelles, à l'égard des adeptes, de leurs familles, de tiers ou même d'enfants*
6. *Rupture imposée aux adeptes avec leur famille, leur conjoint, leurs enfants, leurs proches et leurs amis*
7. *Enlèvement d'enfants ou soustraction à leurs parents*
8. *Privation de la liberté de quitter l'organisation*
9. *Exigences financières disproportionnées, escroquerie et détournement de fonds et de biens au détriment des adeptes*
10. *Exploitation abusive du travail des membres*
11. *Rupture totale avec la société démocratique présentée comme maléfique*
12. *Volonté de destruction de la société au profit de l'organisation*
13. *Recours à des méthodes illégales pour occuper le pouvoir*

Le CIAOSN n'intervient pas dans les cas suivants :

- Une personne qui se dit religieuse ou philosophique mais agit seule, sans former d'organisation ;
- Des organisations qui n'ont aucune vocation religieuse ou philosophique.

Par exemple, nombre de demandes concernent les thérapies alternatives, comme la médecine ayurvédique, les soins chamaniques ou d'autres pratiques non conventionnelles. Si une demande ne touche ni une organisation religieuse, spirituelle ou philosophique, ni des pratiques liées au « phénomène sectaire », le CIAOSN renvoie les demandeurs vers d'autres services compétents. Ces contacts peuvent parfois être difficiles à identifier, en Belgique ou à l'étranger.

Il n'est pas toujours facile de savoir si une demande relève des compétences du CIAOSN. Il faut souvent rechercher des informations sur l'organisation et ses principes religieux ou philosophiques, ce qui peut s'avérer compliqué, surtout pour les organisations récentes ou uniquement présentes en ligne.

Prévention et collaboration avec les autorités, les partenaires et des organisations de terrain

Le CIAOSN informe et effectue de la prévention quant aux risques de dérives sectaires de nombreuses manières.

Rédaction de recommandations

Outre l'envoi de notes publiques et de fiches juridiques au public et aux autorités publiques, le Centre rédige ponctuellement des recommandations telles que celle relative à l'IA⁶.

En 2024-2025, le secrétariat du CIAOSN a rédigé 171 signalements

Le Secrétariat du CIAOSN peut – et parfois doit⁷ – effectuer des signalements aux autorités belges compétentes. Ceux-ci ont pour objectif d'attirer l'attention des autorités sur des indications d'une problématique sur base des éléments à la disposition du CIAOSN. Il appartient aux autorités compétentes de choisir de s'en saisir et d'effectuer le suivi qui leur semble opportun.

Renforcement des échanges avec les autorités, les partenaires et des organisations de terrain

Le CIAOSN rédige régulièrement des demandes d'informations à destination des autorités, des partenaires et des organisations de terrain. Ainsi, en 2024/2025 le Centre a rédigé **120 demandes d'information**, ce qui représentent une augmentation significative par rapport aux années précédentes.

Au fil du temps, le Centre a renforcé ses échanges avec les services judiciaires et de sécurité belges et européens. À titre d'exemples, une session d'information en ligne consacrée à «*La constellation du Com Network : le nexus de l'accélérationnisme et de la dérive sectaire* » a été organisée en juin 2025. En décembre 2025, une autre session d'information en ligne fut consacrée aux «*mineurs d'âge et la radicalisation* ».

De plus, le CIAOSN continue de nouer des contacts avec le tissu associatif belge et européen et n'hésite pas à prendre contact avec un grand nombre d'acteurs, tels que les Académies Royales de Médecine de Belgique (ARMB-KAGB)⁸, Child Focus, la Commission des psychologues (COMPSY), ainsi que différentes administrations fédérales, régionales et locales.

Sur le plan international, des efforts importants ont été consentis pour initier ou renforcer les échanges avec des organismes étrangers remplissant des missions similaires à celles du CIAOSN. En complément aux contacts déjà existants, le CIAOSN a développé des liens plus étroits avec l'espace germanophone. Cette dynamique a notamment permis d'améliorer la capacité de détection de nouveaux phénomènes.

Enfin, le CIAOSN participe ponctuellement à des événements — colloques ou séminaires.

⁶ <https://www.ciaosn.be/recommandation250915.pdf>

⁷ Le CIAOSN est tenu d'effectuer des signalements en cas de personnes en danger et en cas d'indication d'infractions (art.422bis du Code Pénal et art.29 du Code d'instruction criminelle)

⁸ Sollicitées par le CIAOSN, les Académies ont rendu deux avis conjoints sur la période concernée, à savoir: https://www.ciaosn.be/250125_ARMB-KAGB_advies-avis_EnergyEnhancementSystem-EESystem.pdf https://www.ciaosn.be/250125_ARMB-KAGB_advies-avis_Asklepios-Asclepios.pdf

Budget et logistique

Les frais de fonctionnement du Centre sont à charge du budget du SPF Justice. Comme pour de nombreux services publics, les budgets alloués au CIAOSN sont restés stables, ou ont diminué dans certains cas, alors que les coûts ont augmenté (augmentation des charges, taxes, coûts énergétiques et salaires avec l'inflation).

En 2021, dans le cadre de l'évaluation des besoins en logement des services de l'Etat, la Régie des Bâtiments a demandé au CIAOSN de fournir un programme de ses besoins. Sur la base de l'état de ceux-ci et des besoins du CIAOSN, en particulier de pouvoir assurer la mission légale d'organiser un centre de documentation accessible au public, la Régie des Bâtiments a décidé de prolonger le contrat de bail pour 6 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2028, étant d'avis que les locaux actuels sont idéalement adaptés aux besoins du service, permettant aussi le déploiement futur de la bibliothèque.

Procédure judiciaire contre le CIAOSN

Comme évoqué dans le rapport 2017-2023, suite au signalement relatif à la problématique du traitement des abus sexuels sur mineurs au sein de l'organisation des Témoins de Jéhovah, l'organisation belge des Témoins de Jéhovah (CCTJ) a attaqué le CIAOSN (l'Etat Belge, représenté par le Ministre de la Justice) devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Le 16 juin 2022, le tribunal a partiellement fait droit à la demande de la CCTJ en condamnant le CIAOSN, pour avoir manqué de prudence dans la rédaction et la diffusion dudit signalement et de la recommandation.

Le Conseil d'administration du CIAOSN a décidé de faire appel de cette décision. Les échanges de conclusions ont eu lieu et la situation est ainsi gelée jusqu'à ce que la Cour d'Appel de Bruxelles ne se prononce.

STATISTIQUES ET CATÉGORIES

Liminaires

Le CIAOSN reçoit des demandes d'information provenant de divers horizons géographiques et sociologiques. La majorité provient de citoyens belges, suivis par des institutions, des médias et le secteur de l'enseignement. Certaines sollicitations viennent également de pays voisins, voire plus lointains, principalement de la part d'organisations de terrain et de médias.

Toutes les demandes sont traitées de manière uniforme, dans le respect de la neutralité du Centre. Le CIAOSN n'est affilié à aucune association et s'abstient de tout jugement de valeur, garantissant un suivi professionnel, bienveillant et accessible à tous. Fournir des informations objectives permet aux citoyens et aux autorités de se forger leur propre opinion et de prendre des décisions éclairées.

Le Centre reflète les préoccupations réelles de la société, souvent plus complexes que l'image médiatique de la dérive sectaire, qui se limite à quelques groupes ou événements. La plupart des demandeurs cherchent avant tout à être écoutés et informés dans des situations émotionnellement sensibles. Le suivi du Centre leur offre ainsi un espace de reconnaissance et de soutien informationnel.

Peu de personnes déposent leur témoignage auprès des autorités ou portent plainte, par crainte de trahir leurs proches, de subir des représailles, par honte ou par peur de stigmatisation, notamment par certains lobbies. Certains anciens membres souhaitent simplement retrouver la paix.

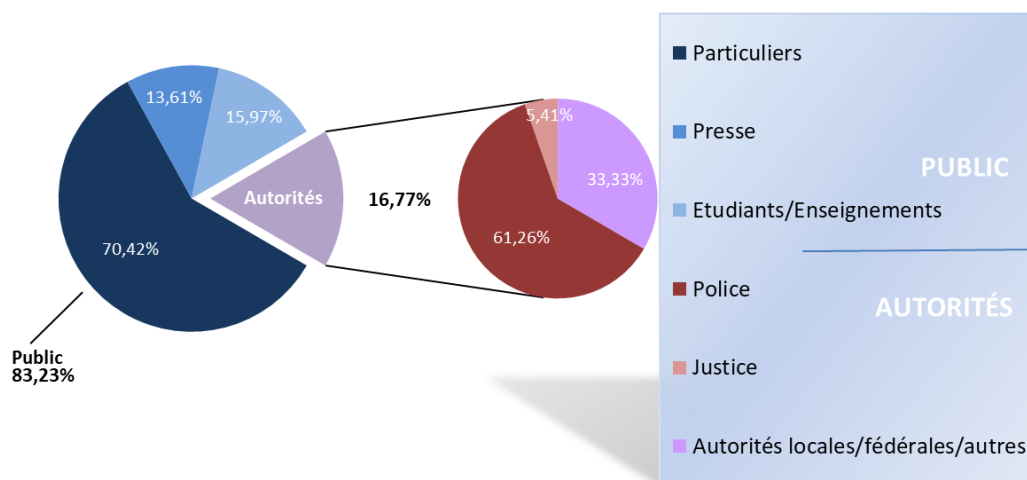
Catégories de demandeurs

Le nombre des demandes adressées au Centre sont stables mais elles se ventilent désormais autrement. Tant à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, 83 % des demandes adressées au Centre proviennent du public, dont 70 % de particuliers (familles de victimes, proches, associations civiles ou avocats). La presse représente 14 % et les enseignants/étudiants 16 % de ces demandes.

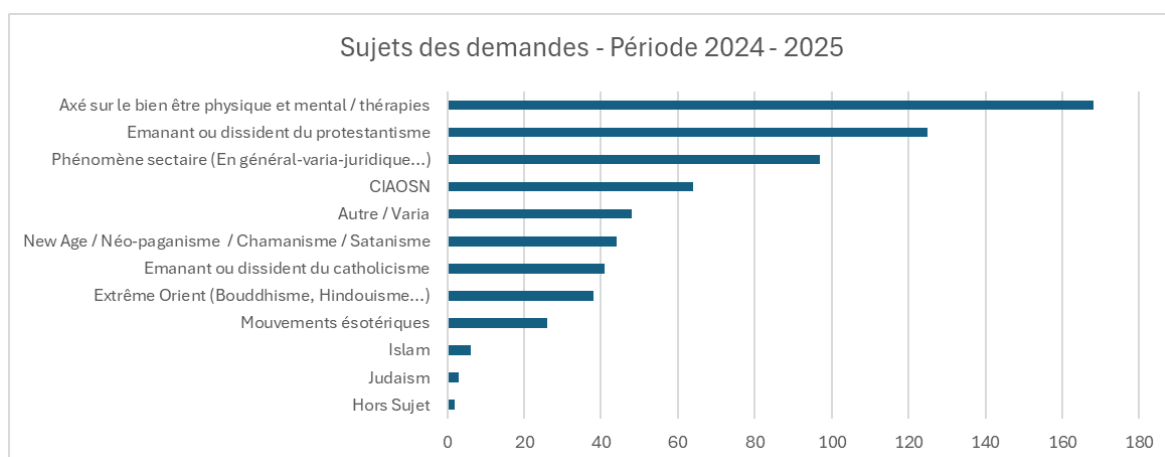
Les autorités civiles constituent 17 % des demandes, principalement la police (61 %) et le SPF Justice ou les autorités judiciaires (5 %), le reste venant des administrations locales, régionales, fédérales ou étrangères. Ces chiffres reflètent l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour le phénomène des dérives sectaires et pour les services offerts par le Centre.

Catégories des demandeurs

Total des demandes : années 2024-2025



Sujets des demandes



Demandes relative à la santé, bien-être, développement personnel et coaching

Dans la continuité de la période 2017-2023, les demandes concernant des organisations à vocation philosophique, spirituelle ou religieuse, ainsi que leurs pratiques en matière de santé, de bien-être, de développement personnel et de coaching, demeurent particulièrement nombreuses. **Elles représentent désormais 25,38 % de l'ensemble des sollicitations, soit une proportion en hausse.**

Ces demandes traduisent l'intérêt croissant pour des approches alternatives axées sur la quête de sens, la recherche du bonheur, la performance individuelle ou encore l'optimisation de la santé. Certaines pratiques s'inscrivent dans une logique de « science du bonheur absolu », de quête d'éternelle jeunesse ou de maîtrise totale de soi à travers la santé connectée et l'amélioration continue.

La plupart des personnes utilisent ces pratiques de bien-être sans problème et en tirent un soutien ou un enrichissement personnel.

Cependant, des dérives apparaissent quand ces pratiques exercent une influence psychologique forte, se présentent comme exclusives, critiquent la médecine classique ou culpabilisent les participants. Ces situations peuvent fragiliser les personnes, en créant une pression constante, une dépendance émotionnelle ou financière, ou en exploitant leur vulnérabilité. L'emprise peut se manifester progressivement : valorisation excessive du praticien, isolement social ou rejet de toute critique.

Dans le cadre de ses recherches, le CIAOSN a identifié avec beaucoup de préoccupation le phénomène de coaching pro-Ana (pro-anorexie) où des personnes sous le couvert de spiritualité, souvent des hommes plus âgés, incitent des mineurs, souvent de jeunes femmes, à des comportements alimentaires toxiques et même létaux ainsi qu'à produire des images en ligne de ces comportements.

Suite aux pratiques de gaming notamment, des nouvelles formes de coaching apparaissent désormais dans le métavers utilisant les interactions virtuelles pour renforcer l'adhésion à des idéologies ou pratiques nocives. Ces nouvelles formes sont particulièrement difficiles à détecter derrière l'usage des avatars.

En outre, de plus en plus de centres se présentant comme de « santé holistique » proposent des machines prétendument capables de générer des énergies, parfois qualifiées de « quantique », destinées à soulager la dépression, traiter des maladies graves comme le cancer, ou favoriser le bien-être et la relaxation. Le prix de ces dispositifs sont parfois adaptés aux jeunes ou même aux animaux de compagnie. Si ces « machines » peuvent séduire par leur aspect futuriste, leur utilisation présente des risques importants et peuvent s'apparenter à un exercice illégal de la médecine.

Il est donc essentiel de savoir distinguer les pratiques respectueuses de l'autonomie des individus des situations où des influences problématiques peuvent s'installer. L'information, la sensibilisation et la vigilance sont essentielles pour protéger les personnes vulnérables.

Demandes sur le protestantisme (au sens large)

Le deuxième sujet le plus important en nombre de demandes, **18.88%**, porte sur des organisations émanant ou dissidents du protestantisme. Les données disponibles regroupent, dans la catégorie certains mouvements issus du christianisme. Ce choix relève d'une convention statistique et non d'une position théologique.

Par ordre décroissant, il s'agit de pentecôtisme, d'évangélisme, de jéhovisme et, dans une très moindre mesure, le mormonisme. Ensemble, le sujet « protestantisme » représente près d'un cinquième des demandes. Notons que ces églises suivent souvent les routes de l'immigration, et sont surtout citadines dans un premier temps.

Phénomène sectaire (en général, varia, juridique)

Sur l'ensemble des demandes adressées au Centre, **14,65 %** concernaient le phénomène sectaire en général, la prévention et les critères de nuisibilité, ou encore des aspects juridiques tels que des questions liées à l'autorité parentale ou aux donations.

CIAOSN

9,67 % concernaient le CIAOSN lui-même, son mode de fonctionnement et l'état des lieux de la dérive sectaire.

New Age, néo-paganisme, chamanisme, satanisme

Avec **6.95%**, ce registre est en hausse.

Dans le paysage contemporain des spiritualités alternatives, certains groupes relèvent du New Age, du néo-paganisme, du chamanisme ou du satanisme, et partagent des narratifs visant à réinventer ou « décoloniser » l'espace religieux. Ces mouvements construisent souvent leur identité autour d'une vision idéalisée du passé, présenté comme une époque pure, authentique et libérée des influences extérieures, notamment de la christianisation.

La « Dark Green Religion »⁹ valorise la nature comme sacrée et moralement centrale, proposant rituels, méditation et activisme écologique. Si cette spiritualité peut inspirer un engagement positif, elle comporte des risques de dérives, notamment la radicalisation, l'isolement social ou la justification de comportements extrêmes au nom de la protection de la nature. D'autres valorisent les sociétés nordiques pré-chrétiennes et cherchent à promouvoir une vision romantique et mythifiée de cette période historique. D'autres encore, se considèrent comme les véritables successeurs noirs et latino-américains des anciennes tribus juives, revendiquant une continuité spirituelle et culturelle qui conteste les institutions religieuses actuelles.

Certains mouvements, s'ils peuvent être vécus comme un moyen d'affirmation culturelle ou spirituelle, présentent également des dérives potentielles, notamment lorsque la quête d'authenticité historique ou religieuse s'hybrident à des idéologies suprémacistes, raciales ou masculinistes. Certains « active clubs » entrent dans cette perspective.

Ailleurs, des réseaux transnationaux s'appuyant sur une symbolique sataniste utilisent les plateformes en ligne pour exploiter des très jeunes personnes vulnérables, et les pousser à des comportements dangereux. Par la manipulation psychologique, ils se livrent à des activités nuisibles telles que la promotion de la violence extrême, la diffusion d'images d'abus sexuels sur mineurs, l'incitation au suicide, cruauté envers les animaux, et recrutement via des contenus extrêmes. Les jeunes y sont particulièrement vulnérables, exposés à l'isolement, à la dépendance idéologique et à des traumatismes durables. Ces réseaux fragilisent également la cohésion sociale et la sécurité publique.

Questions parlementaires

Sur la période 2024-2025, le CIAOSN n'a reçu aucune question parlementaire.

⁹ TAYLOR, Bron. *Dark Green Religion: Nature Spirituality and the Planetary Future*. 1st ed., University of California Press, 2010. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt1ppt59>. Consulté le 18 Février 2026.

TENDANCES OBSERVÉES

L'indication de dérives sectaires au sein d'organisations spirituelles, religieuses ou se considérant comme telles est un phénomène complexe qui évolue au fil du temps, reflétant les changements sociétaux, les crises mondiales et les aspirations individuelles. Si des organisations internationales structurées sont toujours présentes dans le paysage, d'autres formes d'organisations ont vu le jour.

Les éléments repris ci-dessous ne sont pas exhaustifs, ni même présentés par ordre d'importance. S'ils sont, pour certains, le reflet des demandes reçues par le CIAOSN sur la période 2024-2025, d'autres ressortent des recherches effectuées par le Secrétariat, ce que soit d'initiative ou suite aux échanges avec ses différents partenaires.

Santé, bien-être, développement personnel et coaching

Les constats du CIAOSN de 2017 à 2023 en matière de santé, bien-être et développement personnel restent d'actualité. Le Centre alerte régulièrement les autorités compétentes, sous forme de signalements- sur les dangers liés au rejet de la médecine conventionnelle par des courants thérapeutico-spirituels telle que la iatrosophie ou la Nouvelle Médecine Germanique et par des groupes religieux ou de développement personnel attribuant la maladie à des péchés, à des blocages intérieurs, au manque de foi ou à des forces maléfiques.

Dans le cadre de ses recherches, le CIAOSN a identifié avec beaucoup de préoccupation le phénomène de coaching pro-Ana (pro-anorexie) où des personnes sous le couvert de spiritualité, souvent des hommes plus âgés, incitent des mineurs, souvent de jeunes femmes, à des comportements alimentaires toxiques et même létaux ainsi qu'à produire des images en ligne de ces comportements.

Suite aux pratiques de gaming notamment, des nouvelles formes de coaching apparaissent désormais dans le métavers utilisant les interactions virtuelles pour renforcer l'adhésion à des idéologies ou pratiques nocives. Ces nouvelles formes sont particulièrement difficiles à détecter derrière l'usage des avatars.

En outre, de plus en plus de centres se présentant comme de « santé holistique » proposent des machines prétendument capables de générer des énergies, parfois qualifiées de « quantique », destinées à soulager la dépression, traiter des maladies graves comme le cancer, ou favoriser le bien-être et la relaxation. Le prix de ces dispositifs sont parfois adaptés aux jeunes ou même aux animaux de compagnie. Si ces « machines » peuvent séduire par leur aspect futuriste, leur utilisation présente des risques importants et peuvent s'apparenter à un exercice illégal de la médecine.

Le CIAOSN a été invité à rendre un avis à la Chambre dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité de réguler la pratique du coaching, réflexion témoignant des préoccupations sociétales sur les abus et dérives dans ce domaine. Comme expliqué dans son avis du 20 octobre 2025¹⁰, une partie des demandes portant sur des personnes ou organisations actives dans le domaine du coaching, du développement personnel et de l'accompagnement (psycho)thérapeutique n'entre pas dans le champ de compétence du CIAOSN, que ce soit en raison de l'absence de l'existence d'une organisation ou de l'absence de vocation philosophique, spirituelle ou religieuse de l'organisation. Le CIAOSN traite spécifiquement des questions relatives au coaching qui ont un caractère spirituel ou philosophique.

Dans le cadre de sa mission de prévention, le CIAOSN a également sollicité et obtenu l'avis de l'Académie royale de Médecine de Belgique (ARMB) et la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België (KAGB) quant à certains dispositifs ou certaines pratiques pseudo-thérapeutiques¹¹.

Le Féminin Sacré

Au fil de ses interactions avec le public, le CIAOSN a constaté une augmentation des demandes concernant des groupements émanant du « féminin sacré ». Ce phénomène avait déjà été relevé dans notre rapport 2017-2023 et continue de prendre de l'ampleur.

Le féminin sacré constitue un mouvement pluriel, réunissant des croyances diverses – New Age, Néopaganisme, etc. – au sein duquel les adeptes combinent des rituels et références empruntés à différentes pratiques. Du vocabulaire et des techniques issus du développement personnel, du bien-être et des thérapies alternatives y sont aussi habituellement intégrés, dans une volonté de favoriser l'éveil de son « féminin intérieur », de se reconnecter à la/sa nature, etc. Les participantes privilégient souvent des rencontres exclusivement féminines, valorisant la sororité. À travers ces pratiques, certains groupements promeuvent une vocation de guérison, tant sur le plan personnel qu'en lien avec des problématiques spécifiques touchant les femmes (endométriose, infertilité, ménopause, etc.).

Cependant, les valeurs, discours et injonctions portées par le mouvement du féminin sacré peuvent enfermer les femmes dans des nouveaux schémas normatifs et la recherche d'une prétendue « essence féminine » risque d'entretenir certains stéréotypes. En outre, tout comme dans le domaine du développement personnel, le féminin sacré véhicule l'idée que les femmes ont en elles-mêmes les forces et les ressources pour accéder au bonheur et à l'auto-réalisation, ce qui pourrait devenir une source de pression et d'autoculpabilisation pour celles qui n'y arriveraient pas.

Le CIAOSN a également relevé une augmentation des préoccupations du public concernant le phénomène des « cercles de dons », aussi appelés « tissages de rêve » ou « mandalas », qui prétendent renforcer la sororité face au patriarcat et garantir une abondance financière aux participantes grâce à la solidarité féminine. Les membres sont invitées à soutenir les rêves des autres en leur faisant un don, l'argent n'étant jamais mentionné explicitement,

¹⁰ https://www.ciaosn.be/251020_avis_coaching.pdf

¹¹ https://www.ciaosn.be/250125_ARMB-KAGB_advies-avis_EnergyEnhancementSystem-EESystem.pdf
https://www.ciaosn.be/250125_ARMB-KAGB_advies-avis_Asklepios-Asclepios.pdf

dans un discours valorisant la bienveillance. Or, le fonctionnement de ces cercles s'apparente à du marketing d'affiliation et même un système de Ponzi, c'est-à-dire à de la vente pyramidale. Ce dernier est un modèle frauduleux où les gains des participantes les plus anciennes reposent sur le recrutement de nouvelles. Faute de nouveaux membres, le système s'effondre et les dernières recrues perdent leur mise. Cette pratique est interdite en Belgique.

Le CIAOSN – qui a effectué divers signalements au SPF Economie – déplore cependant un manque de structures d'accueil et de relais pour accompagner les personnes confrontées à ces situations.

Masculinisme

Le CIAOSN observe une augmentation de la rhétorique masculiniste dans divers mouvements religieux et spirituels, ainsi que dans ce que l'on appelle la « manosphère », un réseau de sous-cultures et de communautés fragmentées en ligne qui véhiculent des messages masculinistes, antiféministes et misogynes. Les incels (abréviation de involuntary celibates ou célibataires involontaires) constituent un segment notable de la manosphère. Il s'agit principalement d'hommes qui se considèrent comme exclus sur le plan sexuel et romantique, alors qu'ils aspirent à ces relations. Ils attribuent leur absence de relations intimes à des défauts (physiques) supposés, considèrent les femmes comme les « gardiennes » de l'intimité et les jugent responsables de cette exclusion. Certaines de ces sous-cultures les plus extrêmes de la manosphère utilisent une rhétorique ouvertement misogyne, voire violente, et semblent inciter à la violence (sexuelle).

La manosphère est un mouvement multiforme, caractérisé par de multiples sources d'inspiration et références idéologiques, notamment de nature religieuse ou spirituelle dans certaines communautés en ligne. Bien qu'il n'y ait pas toujours une base spirituelle ou religieuse claire dans la manosphère, le CIAOSN observe que des arguments sont néanmoins régulièrement tirés de divers courants spirituels ou religieux tels que le fondamentalisme chrétien ou le néopaganisme. Toutefois, au cœur des préoccupations de la manosphère, il y a une grande importance accordée à l'image idéale de la famille traditionnelle.

Le CIAOSN constate également la prépondérance, au sein de courants religieux conservateurs, d'un discours qui met l'accent sur la supériorité masculine et place les femmes essentiellement dans un rôle de soutien. Dans certains groupes, les femmes ne peuvent pas devenir membres à part entière et leur rôle se limite à soutenir les hommes, que ce soit au sein de groupes de femmes séparés ou non.

Implication et le targetting croissant des jeunes dans des groupes religieux et spirituels ainsi que dans des communautés virtuelles violentes

L'implication de mineurs dans des groupes religieux et spirituels n'est pas un phénomène nouveau. Les jeunes en quête de sens ou de repères, souvent sur fond d'insécurité personnelle ou de défis sociétaux plus larges, peuvent être attirés par divers courants religieux et spirituels. Dans ce cadre, les églises évangéliques et pentecôtistes en particulier semblent exercer un fort attrait, notamment en raison de leur culture communautaire accessible, de leur style de communication dynamique et de l'importance qu'elles accordent au vécu personnel. Le CIAOSN observe que les jeunes jouent souvent un rôle actif au sein des organisations, par exemple en effectuant toutes sortes de tâches, en aidant à organiser les événements et en recrutant d'autres jeunes.

En outre, le CIAOSN constate que les enfants et les jeunes peuvent également être ciblés par le biais de formations spirituelles et de parcours de développement personnel. Ces parcours pourraient se présenter, sans que cela soit démontré dans la pratique, comme scientifiquement ou psychologiquement fondés, ce qui peut être attrayant pour les jeunes.

Parallèlement, l'environnement en ligne joue un rôle croissant dans l'exposition des jeunes à divers contenus religieux, spirituels et ésotériques. Il circule sur les réseaux sociaux, en particulier sur Tiktok via les hashtags #Occultok ou #Witchtok, un large éventail de vidéos et de clips sur des rituels ésotériques ou occultes et d'autres pratiques spirituelles, diffusés par des coaches spirituels ou des influenceurs. Ces contenus, souvent attrayants sur le plan esthétique, peuvent séduire certains jeunes. La combinaison avec des recommandations algorithmiques permet à ces messages de se propager rapidement et de mettre en peu de temps les jeunes en contact avec des contenus allant de plus en plus loin ou devenant plus radicaux.

En ce qui concerne le recrutement, le CIAOSN observe également certaines tendances. Comme indiqué précédemment, presque tous les groupes religieux ou spirituels disposent aujourd'hui d'une présence numérique. Cette présence en ligne est expressément utilisée à des fins de recrutement. Des plateformes telles qu'Instagram, Tik Tok et, dans une moindre mesure, YouTube sont utilisées pour diffuser de courtes vidéos de propagande qui atteignent les jeunes plus rapidement que les canaux de recrutement traditionnels. Bien que le recrutement numérique ne cesse de croître, le CIAOSN constate que les pratiques de recrutement hors ligne continuent également d'augmenter. L'approche active est toujours pratiquée, que ce soit dans les écoles ou par le biais d'activités de loisirs comme des événements sportifs. Cela se fait souvent au moyen de conversations informelles, d'invitations à des activités ou d'une offre de matériel ou de nourriture gratuits.

Le CIAOSN observe une forte augmentation des communautés en ligne qui normalisent ou exaltent diverses formes de violence. Ces environnements numériques varient considérablement en termes d'intensité, d'objectifs et d'existence ou non d'une base spirituelle. Ces communautés semblent exercer un attrait particulier sur les jeunes susceptibles d'être à la recherche de sens et d'intégration sociale.

Les communautés en ligne axées sur l'idéalisation des troubles de l'alimentation, de l'automutilation et du suicide constituent un autre sujet de préoccupation. Dans certains de ces environnements, une base spirituelle ou quasi religieuse est utilisée pour légitimer un comportement nocif. Ainsi, dans certaines communautés pro-anorexie, les concepts sont personnifiés, voire déifiés, comme la figure « Ana » représentant l'anorexie. Les groupes de ce type se fondent aussi sur des éléments religieux ou spirituels pour justifier des pratiques destructrices. De plus, ces plateformes sont également utilisées par divers acteurs qui exploitent la vulnérabilité des jeunes. Cela va des « coaches » autoproclamés, qui aident les jeunes à persévérer dans les comportements préjudiciables en échange d'images sexuellement explicites, aux trolls et aux membres de sous-cultures extrémistes en ligne, qui cherchent à atteindre les jeunes vulnérables par l'intermédiaire de ces communautés. La combinaison de la vulnérabilité psychologique et de la normalisation d'un comportement extrême ou destructeur accroît le risque d'escalade et de dommages graves. En outre, le CIAOSN observe également une implication des jeunes dans la sous-culture en ligne de la « manosphère » (voir supra).

Evolution des organisations et nouvelles pratiques

A l'instar des sociétés qu'elles traversent, les organisations religieuses et spirituelles connaissent aujourd'hui une transformation profonde, que l'on peut schématiser en trois phases évolutives et concomitantes :

Organisation 1.0 – Hiérarchie traditionnelle Historiquement, les organisations étaient hiérarchisées, avec un leadership centralisé qui détenait le monopole de l'interprétation idéologique. Les pratiques et doctrines étaient codifiées tout comme la transmission des croyances. Cette structure favorisait la cohérence idéologique mais pouvait également limiter l'innovation et l'adaptation aux contextes sociaux nouveaux.

Organisation 2.0 – Spiritualité connectée Avec l'avènement des réseaux sociaux, certaines organisations deviennent moins hiérarchisées et plus accessibles. C'est la fin de la catégorisation en silo. Les participants peuvent interagir directement avec des leaders, accéder à des contenus multiples, et construire leur propre parcours spirituel. Cette phase se caractérise par la multiplication des influences idéologiques, créant un brouillard idéologique, et l'individualisation de la spiritualité, où chaque personne choisit et adapte ses pratiques selon ses besoins et ses convictions. Les plateformes en ligne et leurs algorithmes favorisent la viralité des pratiques et donc des potentielles dérives également. De nouveaux modes de financement émergent, notamment via crypto-monnaies ou tokens, qui peuvent accentuer l'aspect marchand et spéculatif de certaines pratiques.

Organisation 3.0 – Mondes virtuels et métavers La spiritualité s'étend désormais aux espaces virtuels et immersifs, y compris le métavers. Dans ces environnements, le leadership d'une organisation mute et se transforme en mentorship personnalisé, les idéologies sont hybridées, combinant traditions multiples et contenus novateurs, les communautés peuvent être entièrement en ligne, déconnectées du monde physique. Cette évolution favorise une expérience spirituelle immersive et sur mesure, mais accroît également les risques d'emprise psychologique, de radicalisation idéologique ou de manipulation économique. L'intégration de technologies numériques et intelligence artificielle dans ces pratiques ouvre des opportunités inédites mais nécessite une vigilance accrue, en particulier pour les jeunes et les publics vulnérables.

PRÉOCCUPATIONS CROISSANTES

L'Intelligence Artificielle (IA) : vers de nouvelles formes de dérives sectaires ?

Le CIAOSN redoute qu'avec le développement de l'IA de nouvelles dérives puissent apparaître dans le cadre de la spiritualité. En effet, des chatbots ou des deepfakes pourraient par exemple d'être utilisés pour manipuler, influencer ou exercer une emprise sur des individus les plus vulnérables comme les mineurs.

Afin d'attirer l'attention des autorités publiques à ce sujet, le CIAOSN a publié une recommandation le 15/09/2025 intitulée « *L'Intelligence artificielle et les organisations à vocation philosophique, spirituelle, religieuse ou se considérant comme telle : vers de nouvelles dérives sectaires 3.0 ?* »¹².

Ingérence croissante dans les structures de l'État

Une nouvelle tendance est l'émergence de groupes religieux ou philosophiques qui cherchent activement à influencer les décisions politiques et à marginaliser ou étouffer d'autres courants religieux ou philosophiques afin de pérenniser leur hégémonie sociale. Les dérives sectaires sont évaluées par le CIAOSN sur la base de 13 critères (cf. p. 12). Les trois derniers critères concernent l'interaction avec la société et les structures démocratiques de l'État. Alors que ces critères étaient moins pertinents au cours des dernières décennies, ils deviennent de plus en plus prépondérants. Des acteurs d'inspiration religieuse tentent d'influencer ou d'infiltrer des États étrangers, par des canaux formels ou informels. Enfin, il existe des stratégies dans lesquelles des groupes religieux cherchent à mobiliser ou à orienter idéologiquement leur diaspora, en utilisant souvent des réseaux diplomatiques, culturels ou religieux.

Cette dynamique peut être divisée en trois catégories principales, à savoir le soft power religieux, l'influence doctrinale et l'instrumentalisation politique.

Durant ses missions de recherche, le CIAOSN constate une tendance internationale croissante au nationalisme religieux et à entremêler de plus en plus les croyances religieuses et les structures de l'État. Dans plusieurs pays, des symboles, des identités et des cadres moraux religieux sont activement utilisés dans le processus décisionnel politique, la création de partis, voire les pratiques administratives et militaires. Cette tendance se développe dans un contexte global de méfiance croissante à l'égard de la mondialisation, des médias « mainstream » et des institutions internationales, et de recherche d'ancrages idéologiques censés accentuer l'homogénéité nationale.

¹² Recommandation disponible sur <https://www.ciaosn.be/recommandation250915.pdf>

Un certain nombre d'organisations signalées au CIAOSN, ou ayant fait l'objet d'une enquête à l'initiative du CIAOSN même, semblent chercher délibérément une influence politique à l'étranger afin de faire accepter des philosophies d'inspiration religieuse dans les cercles gouvernementaux. Cela va de partis gouvernementaux qui s'identifient à une idéologie religieuse-nationaliste spécifique et qualifient d'autres courants religieux de menaçants, aux tentatives subtiles d'acteurs religieux d'accéder à des domaines tels que la politique, les projets, les subventions et les processus décisionnels publics.

Pour le contexte belge, le CIAOSN n'a pas trouvé pour l'instant de sources concrètes démontrant que des formes similaires d'infiltration religieuse se produisent ici à la même échelle ou avec la même intensité. Cela ne signifie toutefois pas que des dynamiques de ce genre sont absentes. Néanmoins, le centre note que des canaux diplomatiques sont utilisés au niveau international en tant que prolongement de ces stratégies d'influence. La journée internationale du yoga en est un exemple illustratif. La stratégie de certaines organisations ne vise pas seulement les décideurs politiques à l'étranger, mais aussi les communautés de la diaspora qui ont des liens avec le pays ou l'idéologie d'origine. Des événements culturels, des réseaux religieux, des sphères d'influence informelles ou des plateformes en ligne sont autant de moyens utilisés par ce type d'organisations pour tenter de répandre des narratifs ou renforcer les loyautés.

Si ces formes d'ingérence religieuse restent souvent subtiles et ne sont pas toujours organisées ouvertement, le CIAOSN les considère comme des évolutions ayant un retentissement international et pouvant avoir un impact potentiel sur la diaspora et la diplomatie. C'est pourquoi le centre estime qu'il est nécessaire de suivre de près ces tendances et de rester attentifs aux influences idéologiques qui pourraient, directement ou indirectement, porter atteinte à la neutralité des structures de l'État.

Instrumentalisation de la défense des droits humains par des organisations religieuses ou spirituelles et leurs lobbies

Les recherches du CIAOSN sur des organisations à vocation philosophique, spirituelle ou religieuse montrent régulièrement une instrumentalisation de la défense des droits humains par des organisations religieuses ou spirituelles et leurs lobbies. Ils s'en servent pour contester les actions des autorités publiques destinées à prévenir des abus ou dérives, qu'elles accusent d'être « athéiste » et/ou de porter atteinte à la liberté de culte ou de conviction.

Cette instrumentalisation repose sur des réseaux opaques, mêlant des organisations spirituelles ou religieuses, des associations de terrain, des fondations, des ONG, des think tanks et des acteurs académiques. Certains de ces acteurs sont directement liés ou financés par des mouvements religieux ou spirituels spécifiques ; beaucoup se retrouvent dans l'un ou l'autre conseil d'administration afin d'en soutenir l'architecture.

Le manque, et même l'absence de transparence sur ces liens et leur financement peut générer de la confusion : des acteurs réputés et indépendants dans le domaine des droits humains peuvent collaborer avec des organisations controversées, conférant à ces dernières une forme de légitimité très recherchée. Cette ambiguïté est renforcée lorsque

ceux-ci portent des noms évoquant explicitement la défense des droits humains, la liberté de croyance ou de conscience, le changement climatique ou même la lutte contre les nanoplastiques, brouillant ainsi la perception du public, des autorités et des media.

Ces différents acteurs collaborent abondamment, que ce soit par l'échange d'informations ou l'organisation conjointe de conférences liés à la liberté de croyance par exemple à l'UE, l'OSCE, l'ONU ou encore devant des instances nationales en charge du monitoring des violations religieuses dans le monde. Ils relayent inlassablement leurs publications respectives accompagnées de photos dans différentes langues et différents media eux-mêmes liés à des organisations spirituelles ou religieuses afin d'augmenter leur visibilité.

Les acteurs de ce réseau vont ainsi mutualiser leurs efforts et développer divers narratifs et stratégies :

- Saturer l'espace communicationnel d'une rhétorique manichéiste qu'ils ont eux-mêmes créée : ' les « *défenseurs de la liberté de culte* » (les "pro-cult") versus les « *détracteurs de la liberté de culte* » (les "anti cult") autour du sujet de la manipulation mentale qui n'existerait pas.

Les « *détracteurs de la liberté de culte* » - incluant les autorités publiques en charge de la lutte contre les dérives sectaires sont systématiquement décrédibilisés et accusés de ne pas être impartiaux et de violer la liberté de croyance -la France est souvent citée-, d'appuyer des régimes autoritaires tels que la Russie ou le Parti Communiste Chinois, ou plus récemment d'appartenir à « *un réseau terroriste international anti-culte responsable de crimes contre l'Humanité* ».

- Contester, contredire, décrédibiliser les allégations de dérives formulées par des ex-membres, des associations, des études universitaires, des rapports officiels émanant d'autorités publiques ;
- Remettre en cause l'impartialité des acteurs étatiques chargés de l'information et/ou de la lutte contre les dérives sectaires et accuser les Etats ayant pris des mesures visant à lutter contre ces dérives de porter atteinte systématiquement et gravement aux droits de humains pour cause de stigmatisation, discrimination et immixtion illégale dans l'autonomie des organisations religieuses ;
- Gagner le soutien d'Etats ou d'organismes étatiques partageant leur vision de la société ou de la liberté de culte¹³.

Le risque que cette constellation d'organisations à vocation spirituelle ou religieuse, d'associations de terrain, de fondations, d'ONG, de think tanks et d'acteurs académiques fasse elle-même l'objet d'une instrumentalisation – partielle ou totale – par un ou plusieurs États ne peut être exclu. Une telle instrumentalisation pourrait viser des objectifs de déstabilisation, de polarisation sociétale ou d'influence stratégique dans un État tiers ou une région.

¹³ Vision selon laquelle les organisations religieuses doivent jouir de la plus large la liberté de s'organiser de manière autonome et de fonctionner librement, sans immixtions de la part des Etats

Ce type de dynamique s'inscrit dans le registre de la « guerre cognitive » (cognitive warfare), entendue comme l'ensemble des actions destinées à influencer, orienter ou manipuler les perceptions, les croyances et les comportements des populations à des fins politiques, idéologiques ou géostratégiques. Dans ce contexte, la mobilisation d'arguments liés aux droits fondamentaux, à la liberté de croyance ou à la protection de minorités religieuses ou spirituelles peut constituer un levier particulièrement sensible, car il touche à des valeurs centrales des sociétés démocratiques.

Au-delà d'États tiers poursuivant des objectifs d'influence, ce type de stratégie peut également être mis en œuvre par des organisations religieuses ou spirituelles cherchant à affaiblir ou à discréditer des autorités publiques qui leur sont défavorables, notamment en alimentant des narratifs de persécution ou d'atteinte aux libertés fondamentales.

De plus, l'essor des technologies numériques et de l'intelligence artificielle accroît significativement le potentiel de diffusion, d'amplification et de ciblage de ces messages. Les outils d'IA permettent la production rapide de contenus persuasifs, la personnalisation des discours en fonction des profils psychologiques et la création de campagnes coordonnées susceptibles d'intensifier les dynamiques de polarisation.

Au regard de ces éléments, le CIAOSN appelle à une vigilance accrue face aux risques de « guerre cognitive ».

PUBLICATIONS



VISITER LA BIBLIOTHÈQUE

- La bibliothèque est ouverte de 9h à 17h du lundi au jeudi et vendredi de 9h à 16h.
- Sur rendez-vous uniquement +322 / 504.91.73 ou info@iacsso.be.
- N'hésitez pas à venir pour vos projets de recherche et d'articles.